NATIONS UNIES

EP

UNEP/GC.27/15

Distr. : générale
4 décembre 2012

Français
Original : anglais

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Vingt-septième session du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement
Nairobi, 18–22 février 2012
Points 4 a), d) et e) de l'ordre du jour provisoire*
Questions de politique générale : état de l'environnement, coordination et coopération au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, coordination et coopération avec les grands groupes

Rapports d'activité demandés par le Conseil d'administration lors de précédentes sessions

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent rapport fournit des informations sur les sujets suivants, comme demandé par le Conseil d'administration dans les décisions adoptées lors de précédentes sessions :

a) La mise en œuvre de la décision 26/14, sur le Programme relatif à l'eau du Système de surveillance mondiale de l'environnement, en vertu du paragraphe 5 de ladite décision;

b) Les résultats de la neuvième réunion du Groupe consultatif international sur les éco-urgences, conformément au paragraphe 9 de la décision 26/15;

c) La contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la promotion de la coopération Sud-Sud, en vertu du paragraphe 7 de la décision 26/16;

d) Les travaux du Groupe de la gestion de l'environnement, conformément au paragraphe 4 de la décision SS.XII/2;

e) Les progrès à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie à long terme d'association et de participation des jeunes aux activités relatives à l'environnement, en vertu du paragraphe 7 de la décision 25/6.

* UNEP/GC.27/1.

I. Mise en œuvre de la décision 26/14 du Conseil d'administration sur le Programme relatif à l'eau du Système de surveillance mondiale de l'environnement (paragraphe 5)

A. Contexte

1. La présente section expose les réalisations accomplies et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des quatre axes d'intervention du Programme de l'eau du Système de surveillance mondiale de l'environnement (GEMS/Eau) à savoir l'obtention de financements supplémentaires adéquats auprès de diverses sources, l'augmentation du taux de couverture et de la cohérence des données sur la qualité de l'eau au niveau mondial, l'amélioration de l'accès aux données pour les utilisateurs, et l'accroissement de la capacité des pays en développement à surveiller la qualité de l'eau.

2. Conformément à ce mandat, les activités et projets décrits ci-dessous ont été entrepris dans le cadre du programme au cours de la période allant de mars 2011 à décembre 2012.

1. Obtention de financements supplémentaires adéquats auprès de diverses sources

3. En juin 2011, la Commission administrative du fleuve Uruguay (CARU) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont signé en juin 2011 un accord de coopération technique avec des donateurs, d'un montant de 81 925 dollars, pour appuyer une étude portant sur l'évaluation de la performance de vingt-quatre laboratoires situés en Argentine et en Uruguay. L'objectif principal de cette étude était d'aider la Commission à sélectionner des laboratoires capables de fournir des données fiables aux fins de l'analyse de la qualité de l'eau.

4. Le Gouvernement norvégien a approuvé un financement d'un montant de 420 000 dollars pour 2012 et 2013 afin d'appuyer la préparation d'un nouveau rapport mondial d'évaluation de la qualité de l'eau par la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales et de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation par l'intermédiaire du programme GEMS/Eau, le Bureau de l'Expert scientifique en chef et des institutions et experts scientifiques partenaires du monde entier.

2. Augmentation du taux de couverture et amélioration de la cohérence des données sur la qualité de l'eau au niveau mondial

5. Une autre évaluation de la performance de laboratoires sera conduite en 2013. Environ 200 laboratoires de pays en développement chargés de surveiller la qualité de l'eau devraient y participer. L'objectif principal est d'évaluer la comparabilité et la fiabilité des données analytiques fournies par ces laboratoires et de communiquer les résultats de cette évaluation.

3. Amélioration de l'accès aux données pour les utilisateurs

6. Le nouveau site Internet pour le programme GEMS/Eau (www.unep.org/gemswater) a été lancé en mars 2012 à l'occasion du sixième Forum mondial de l'eau, tenu à Marseille (France). Cette activité, qui est mise en œuvre en collaboration avec la Division de la communication et de l'information du PNUE, a consisté en la refonte du site Internet, et sa migration vers la plateforme www.unep.org et l'hébergement du nouveau site sur le serveur du PNUE. Des questions d'ordre institutionnel telles que l'identité visuelle et la cohérence avec le site Internet du PNUE au niveau du graphisme et du nom de domaine, ont également été traitées.

7. La mise à niveau de l'architecture du code source du système intelligent d'acquisition de données en ligne de la Base de données mondiale sur la qualité de l'eau (GEMStat) (voir www.gemstat.org), y compris l'appui technique à la toute dernière version du système en ligne GEMStat et la maintenance de ce système, est une activité importante. Lancée en 2011, elle devrait s'achever début 2013.

8. Le répertoire des correspondants du programme GEMS/Eau présents au niveau national et dans les centres collaborateurs a été mis à jour pour les régions d'Afrique australe et orientale (18 membres du réseau mondial GEMS/Eau), d'Asie et du Pacifique (15 membres) et d'Amérique latine et des Caraïbes (10 membres). Le processus de mise à jour se poursuit pour la région de l'Afrique occidentale, centrale et du nord (21 membres).

9. Des séries de données sur la qualité de l'eau provenant de la base GEMStat ont été incluses dans la plateforme UNEP Live, ce qui en facilite l'accès et la diffusion.

10. Les faits nouveaux suivants sont intervenus depuis 2011 :

De nouvelles institutions ont rejoint le réseau mondial GEMS/Eau, notamment l'Instituto de Hidrología de Llanuras (IHLLA) (l'Institut d'hydrologie des terres de parcours) situé en Argentine, en octobre 2012, qui dispose de trois stations de mesure et de 1 612 points de données, le Ministère chinois de l'environnement, en octobre 2012, et l'Agence nationale de l'eau du Brésil, en novembre 2012;

Certains correspondants nationaux ont étendu leur réseau de stations et fourni un nombre accru de données à la base GEMStat, notamment l'Argentine (une nouvelle station et 665 points de données, novembre 2011), Israël (une nouvelle station et des données biologiques et relatives à la qualité de l'eau couvrant la période 1969-2006, février 2012), Panama (21 nouvelles stations et jusqu'à 62 000 points de données, octobre 2012), la République de Corée (neuf nouvelles stations et de nouvelles données attendues, octobre 2012) et Sri Lanka (30 nouvelles stations et 2 861 points de données, avril 2011);

Le nombre de données fournies par certains pays a globalement augmenté au cours de l'année 2012. C'est notamment le cas de l'Afrique du Sud (environ 6 800 points de données), de la Belgique (environ 21 000), du Japon (environ 9 168), du Maroc (environ 1 600), de la Nouvelle-Zélande (environ 37 000), de la Fédération de Russie (environ 11 000) et de Sri Lanka (environ 2 608 points de données).

4. Accroissement des capacités des pays en développement en matière de surveillance de la qualité de l'eau

11. Trois ateliers régionaux de renforcement des capacités ont été organisés en 2012 :

À Johannesburg (Afrique du Sud), les 16–18 avril, pour l'Afrique australe et orientale, en collaboration avec le Département sud-africain des eaux et forêts et le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique;

À Panama (Panama), les 24–26 avril, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

À New Delhi (Inde), les 5–8 novembre, pour la région Asie-Pacifique, en collaboration avec l'India Water Foundation (Fondation indienne pour l'eau) et le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique.

12. Les ateliers visaient à sensibiliser les participants aux niveaux national et régional à la surveillance de la qualité de l'eau et au programme GEMS/Eau; à accroître la participation au réseau mondial GEMS/Eau ainsi que la communication de données brutes pour alimenter la base GEMStat; à identifier les principales difficultés existant aux niveaux national et régional dans l'acquisition et le partage de données sur la qualité de l'eau et dans la surveillance, l'évaluation et la production de rapports sur la qualité de l'eau; et à déterminer le niveau d'appui, de services d'experts et de conseils techniques requis par les laboratoires en matière d'analyse de la qualité de l'eau par les pays participant aux ateliers.

13. L'organisation d'un atelier régional pour les membres du réseau GEMS/Eau d'Afrique occidentale, d'Afrique centrale et d'Afrique du Nord est en cours, en collaboration avec l'Institut de recherche sur l'eau du Conseil pour la recherche scientifique et industrielle basé au Ghana. L'atelier se tiendra dans cette ville à partir du 11 mars 2013.

14. Une enquête portant sur les sites Internet et les activités du programme GEMS/Eau aux niveaux national et régional a été envoyée par voie électronique à tous les correspondants nationaux et aux personnes ayant participé aux ateliers régionaux afin de collecter des informations sur la participation des pays au programme et au réseau GEMS/Eau, notamment concernant la fourniture de données pour alimenter la base GEMStat, et afin de recenser les difficultés que rencontrent ses membres pour s'impliquer davantage dans le réseau et alimenter la base de données mondiale. L'enquête a été préparée et menée grâce à un effort conjoint de l'équipe du programme GEMS/Eau et du Service de l'alerte rapide de la Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (DEWA).

15. Un nouveau partenariat a été scellé avec le Gouvernement israélien, par le biais de l'Autorité de l'eau d'Israël et de l'Agence de coopération internationale pour le développement du Ministère israélien des affaires étrangères, afin de réviser le programme de formation du GEMS/Eau intitulé « Lake and Reservoir Water Quality Management » (Gestion de la qualité de l'eau des lacs et réservoirs) et la fourniture d'une formation aux spécialistes de la qualité de l'eau dans les pays en développement.

16. Le PNUE et d'autres partenaires proposent d'appuyer les pays du bassin du Lac Tanganyika, par le biais de l'Autorité du Lac Tanganyika, en mettant en place des initiatives dans les domaines de la surveillance de la qualité de l'eau et du renforcement des capacités. Ces initiatives visent à préserver la composition, la structure, la fonction et les services de l'écosystème du lac en renforçant la surveillance et les évaluations de la qualité de l'eau, favorisant ainsi la gouvernance transfrontière. Le programme GEMS/Eau participe à ce projet.

17. L'équipe du programme GEMS/Eau a achevé l'évaluation technique des réponses aux appels d'offres pour l'élaboration de modules de formation dans le domaine de la qualité de l'eau, traitant du fonctionnement, de la gestion, de la certification de la qualité et des systèmes de gestion de la qualité des laboratoires. Un contrat pour le développement de ces modules devrait être attribué d'ici décembre 2012 et les modules de formation devraient être livrés à partir de mars 2013.

B. Visibilité au niveau des programmes et au plan international

18. Le programme GEMS/Eau a participé à plusieurs réunions internationales et régionales afin d'augmenter la visibilité de ses activités et d'élargir son réseau de centres collaborateurs.

19. Les activités du programme GEMS/Eau figurent parmi les mesures proposées comme priorités stratégiques dans le cadre de la Stratégie opérationnelle pour l'eau douce du PNUE pour la période 2012-2016. Ces activités comprennent la facilitation des partenariats stratégiques avec des organismes pour répondre au défi mondial de la qualité de l'eau, l'appui aux pays dans leurs efforts pour améliorer et étendre la collecte de données sur la qualité de l'eau et l'intensification des évaluations de la qualité de l'eau de systèmes d'eau douce essentiels aux niveaux mondial et régional. La mise en œuvre des actions découlant de la stratégie opérationnelle a débuté en 2012.

C. Défis

20. Le programme GEMS/Eau se trouve aujourd'hui dans une phase de transition. L'accord qui avait été signé en 2010 entre le PNUE et Environnement Canada prendra fin le 31 mars 2014 et Environnement Canada n'apportera plus son soutien financier au programme au-delà de cette échéance. Le programme GEMS/Eau est parvenu à obtenir des fonds supplémentaires, mais ceux-ci ont été intégralement alloués aux activités du programme.

21. Le programme GEMS/Eau doit faire face à d'autres défis majeurs, notamment la nécessité :

De trouver un pays donateur et/ou une institution qui puissent accueillir le programme de façon pérenne;

D'obtenir des fonds pour une unité de coordination et de gestion à l'échelle mondiale de type secrétariat. Ce point est essentiel pour garantir la coordination du programme au niveau mondial et de ses réseaux dans le monde, pour mettre en place les partenariats et les initiatives de renforcement des capacités requises par les pays en développement afin de consolider leurs programmes de surveillance de la qualité de l'eau, et pour faciliter l'alimentation de la base GEMStat en données nouvelles;

D'élaborer des supports et des produits du programme GEMS/Eau dans l'ensemble des langues de l'Organisation des Nations Unies. Cela demandera un appui supplémentaire pour préserver un niveau de communication et d'interaction adéquat;

Pour les partenariats cités ci-dessus, d'étendre le potentiel de diffusion du programme à tous les pays en développement et d'impliquer les différents acteurs de la communauté de la surveillance de la qualité de l'eau, tels que les commissions des bassins fluviaux et lacustres transfrontières, dans le réseau GEMS/Eau.

D. Liens avec la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : L'avenir que nous voulons

22. Le programme GEMS/Eau peut jouer un rôle très important au niveau mondial pour encourager et soutenir d'une part, la production et l'échange de données certifiées sur la qualité de l'eau dans les écosystèmes d'eau douce et d'indices et indicateurs sur la qualité de l'eau, qui permettraient aux gouvernements, aux chercheurs et aux sociétés d'évaluer la qualité de ressources d'eau douce essentielle et de suivre son évolution et d'autre part, l'accès à de telles données; pour permettre la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau; et pour formuler et adopter des mesures et des options politiques visant à réduire et à contrôler la pollution de l'eau, à améliorer la qualité de l'eau et à préserver les écosystèmes d'eau douce et les services qu'ils fournissent.

23. Par le biais de son réseau mondial de centres collaborateurs aux niveaux national et international, le programme GEMS/Eau peut appuyer et aider à accroître la capacité institutionnelle et technique des pays en développement et des pays à économie en transition aux fins de la surveillance de la qualité de l'eau, facilitant ainsi l'intégration de ces préoccupations dans la planification des ressources et du développement durable aux niveaux national et transfrontalier.

II. Résultats de la neuvième réunion du Groupe consultatif international sur les situations d'urgence environnementale (paragraphe 9 de la décision 26/5 du Conseil d'administration)

24. La neuvième réunion du Groupe consultatif international sur les situations d'urgence environnementale s'est tenue à Bern (Suisse) du 18 au 20 mai 2011. Elle a été organisée conjointement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le PNUE et accueillie par le Gouvernement suisse.

25. Le Groupe consultatif se réunit tous les deux ans et rassemble des responsables de la gestion de l'environnement et des catastrophes du monde entier pour partager des informations, des expériences et des enseignements tirés de l'expérience afin d'améliorer la prévention, la préparation et l'intervention en cas de situations d'urgence environnementale. Le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires assure le secrétariat du Groupe consultatif. Le Groupe consultatif examine également les travaux du Groupe conjoint et fournit des conseils et des orientations sur les domaines à développer et définit ainsi les activités à venir du Groupe conjoint.

26. Les représentants de 23 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations internationales, d'organisations de la société civile et d'organisations non gouvernementales ont participé à la neuvième réunion du Groupe consultatif afin d'examiner les questions et les défis relatifs à la préparation et à l'intervention en cas de situations d'urgence environnementale. Les principaux points à l'ordre du jour de la réunion de 2011 sont présentés ci-dessous, et dans ce contexte, le PNUE, l'OCHA et leurs partenaires se sont engagés à :

S'agissant de la Section des urgences environnementales et du renforcement des capacités nationales : renforcer les capacités des autorités et des équipes d'intervention nationales afin de se préparer aux situations d'urgence environnementale, à travers la Section des urgences environnementales;

Concernant les approches régionales pour améliorer la préparation aux situations d'urgence environnementale et l'intervention en cas de telles situations : faciliter la collaboration des acteurs au niveau régional;

S'agissant de l'application de la décision 26/15 du Conseil d'administration : compiler un document recensant de manière exhaustive l'ensemble des efforts engagés à l'heure actuelle dans le domaine des situations d'urgence environnementale afin d'identifier les lacunes et les chevauchements.

27. Ces trois principaux points à l'ordre du jour et initiatives sont décrits plus en détail ci-après.

A. Investir dans la préparation pour réduire les risques de catastrophes par le biais de la Section des urgences environnementales

28. L'investissement dans la préparation des pays vulnérables permet de réduire les risques que des catastrophes futures peuvent faire peser sur eux et peut, en définitive, contribuer à sauver des vies humaines et à préserver les moyens de subsistance et les biens. À sa neuvième réunion, le Groupe consultatif international sur les situations d'urgence environnementale a reconnu que le passage d'une logique d'intervention dans ces pays en cas de situations d'urgence environnementale à une logique qui permet aux pays se préparer par eux-mêmes à faire face à ces situations a constitué une étape importante et un tournant majeur pour OCHA et le PNUE.

29. La Section des urgences environnementales est une plateforme en ligne conçue pour aider les autorités publiques et les responsables de la gestion des situations d'urgence à se former aux meilleures pratiques et à les partager.

30. Le PNUE et OCHA collaborent avec divers partenaires pour :

Développer la Section des urgences environnementales et les outils, orientations et formations en ligne nécessaires au renforcement de la préparation au niveau national, accessibles à travers son portail d'apprentissage;

Faire de cette plateforme une bibliothèque de documents multilingues et un centre d'information qui fournit des liens vers d'autres sources d'informations utiles;

Fournir un certain nombre de services opérationnels, notamment des formations en ligne et des activités sur mesure dans les pays (sur place);

Augmenter le niveau de sensibilisation aux situations d'urgence environnementale et à leurs effets dévastateurs.

31. En collaboration avec la Section des urgences environnementales, le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé du 5 au 9 novembre 2012 à Abuja (Nigéria) un cours de formation pilote pour la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) intitulé « Beyond response: better preparedness for environmental emergencies » (Au-delà de l'intervention : Comment mieux se préparer à faire face aux situations d'urgence environnementale). Pour de plus amples informations, consulter le site Internet http://www.eecentre.org.

B. Approches régionales pour améliorer la préparation et l'intervention en cas de situations d'urgence

32. Depuis 2011, la Section des urgences environnementales s'est employée à développer une approche régionale pour la préparation aux situations d'urgence environnementale, en collaboration avec le Haze Centre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Centre de coordination pour l'assistance humanitaire de l'ASEAN relatif à la gestion des catastrophes. Seules quelques régions sont parvenues à mettre en place une collaboration étroite dans ce domaine. En septembre 2012, le Groupe conjoint a organisé un atelier avec les États membres de l'ASEAN pour débattre de la manière de faire progresser l'approche régionale en matière d'urgence environnementale et pour élaborer une feuille de route décrivant tout ajustement nécessaire aux différentes réalités régionales. Sur la base de cette feuille de route, des formations et d'autres activités seront élaborées pour orienter la nouvelle approche. Pour de plus amples informations, consulter le site Internet http://environment.asean.org.

C. Améliorer la coordination des systèmes d'intervention en cas de situations d'urgence environnementale

33. Actuellement, les pays et les organisations internationales disposent de toute une série d'accords, d'institutions et d'orientations concernant l'intervention en cas de situations d'urgence environnementale. Un pays pourrait être couvert par un accord sur les accidents industriels ou les feux de forêts, mais ne le serait pas en cas de situation d'urgence nucléaire ou de marée noire. Faute d'un mécanisme pour faire le lien entre toutes ces initiatives, il en résulte une fragmentation, des lacunes et une coordination limitée.

34. Reconnaissant les limites actuelles des systèmes d'intervention au plan international s'agissant des conséquences des catastrophes naturelles ou dues aux activités humaines sur l'environnement, le Conseil d'administration du PNUE, à sa vingt-sixième session, a adopté la décision 26/15 sur le renforcement de la coopération internationale concernant les aspects environnementaux des interventions d'urgence et de la préparation aux urgences. Dans cette décision, le Conseil demandait au PNUE de collaborer étroitement avec OCHA sur cette question importante.

35. Pour traiter cette question, le PNUE et OCHA préparent un document de référence qui décrit les responsabilités et rôles actuels des organisations internationales impliquées dans l'intervention en cas de situations d'urgence environnementale ainsi que la répartition des tâches entre ces organisations. En définitive, ce document de référence contribuera à améliorer l'efficacité du système global d'intervention et permettra aux pays et aux organisations de mieux comprendre quel type d'assistance peut être fourni et par qui, en fonction du type de situation d'urgence. En outre, le PNUE et OCHA facilitent un processus qui a débuté en mai 2012 pour s'assurer que les organisations clés qui sont impliquées dans l'intervention en cas de situations d'urgence environnementale comprennent bien leurs responsabilités et rôles respectifs dans les différents scénarios.

III. Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement à la promotion de la coopération Sud-Sud (paragraphe 7 de la décision 26/16)

A. Contexte

36. Dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, le PNUE a pour mission de renforcer et intégrer la coopération Sud-Sud en tant que principal mécanisme pour la mise en œuvre du renforcement des capacités et de l'appui technologique parmi les pays en développement. De plus, la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2010-2013 recommande de rechercher à améliorer la mise en œuvre par le biais d'un certain nombre de processus et partenariats, notamment en facilitant la coopération Sud-Sud.

37. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons », confie au PNUE la mission supplémentaire de renforcer les efforts et les processus internes existants en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud comme mécanisme pour la mise en œuvre du renforcement des capacités et de l'appui institutionnel aux pays.

38. En réponse aux dispositions spécifiques de ces instruments ainsi qu'aux décisions 24/12, 25/9 et 26/16 du Conseil d'administration et aux résolutions connexes de l'Assemblée générale, le PNUE continue de promouvoir la coopération Sud-Sud comme moyen d'appuyer les efforts en matière de renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition par la création de partenariats et l'échange d'expertise, d'expériences, de meilleures pratiques et de savoirs entre experts et institutions des pays du Sud.

B. Progrès et état d'avancement actuel

1. Mise en œuvre des activités de coopération Sud-Sud dans le cadre du programme de travail

39. La coopération Sud-Sud a été intégrée de façon croissante dans les programmes de travail du PNUE pour les exercices biennaux 2010–2011 et 2012–2013 comme mécanisme fondamental pour la mise en œuvre du renforcement des capacités et de l'appui technologique. Des projets et activités prévoyant des modalités de coopération Sud-Sud existent dans les six sous-programmes du programme de travail, à savoir le changement climatique, les catastrophes et conflits, la gestion des écosystèmes, les substances nocives et déchets dangereux, l'efficacité des ressources et la gouvernance de l'environnement.

40. Les approches de coopération Sud-Sud qui ont été employés dans les activités de renforcement des capacités comprennent un appui spécialisé aux données, un conseil à l'élaboration de politiques, un appui technique, une formation et des initiatives connexes de développement des capacités ainsi que des contributions expertes, notamment des outils et méthodologies, des documents de communication et des mécanismes de partage d'informations.

41. Le recours à des centres d'excellence, à des centres de collaboration, à des réseaux spécialisés et à des partenariats avec d'autres organisations, notamment au sein de la communauté scientifique et des chercheurs, visant à fournir un appui à moyen voire long terme sous la forme de données, de services d'experts, de méthodologies, d'outils et de bases de données, a été rapporté comme le moyen privilégié pour renforcer les institutions institutionnel et a été intégré de longue date dans plusieurs programmes et projets du PNUE.

42. La troisième catégorie d'activités englobe des initiatives relevant de la coopération Nord-Sud qui permettent de mobiliser des ressources techniques et financières complémentaires dans les pays du Nord au bénéfice des pays du Sud.

43. Le PNUE continue de s'appuyer sur ses directives politiques en matière de coopération Sud-Sud afin d'orienter la prise en compte systématique des approches de coopération Sud-Sud dans la conception et la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités.

44. Des informations détaillées concernant les partenariats et leurs contributions au processus figurent dans le document UNEP/GC.27/INF/15.

2. Mise en place et renforcement de partenariats de coopération Sud-Sud

45. Le PNUE a poursuivi et renforcé son interaction avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement, qui a pour mandat de coordonner le dialogue interinstitutions afin de promouvoir la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies. Des consultations ont été tenues régulièrement, axées sur la contribution et la participation du PNUE aux manifestations et les mécanismes relatifs à la coopération Sud-Sud au plan mondial, notamment :

L'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome, en décembre 2011, à l'occasion de laquelle le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO) ont convoqué un forum de solutions consacré à l'environnement et au changement climatique;

Les réunions interinstitutions des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenues à Rome, en décembre 2011 et à New York, en mars 2012;

La dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, tenue à New York, en mai 2011;

L'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, tenue au siège de l'ONUDI à Vienne, en novembre 2012, à l'occasion de laquelle le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont convoqué un forum de solutions consacré à la biodiversité, aux forêts et à la dégradation des terres.

46. En outre, l'appui du PNUE pour la coopération Sud-Sud dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique a été élargi, en réponse à la décision 26/16 du Conseil d'administration. Le 17 octobre 2012, une manifestation conjointe de premier plan sur la coopération Sud-Sud a été organisée par le PNUE et le secrétariat de la Convention, à l'occasion de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention tenue à Hyderabad (Inde). Cette manifestation visait à développer des synergies au niveau des programmes entre le Mécanisme d'échange du PNUE pour la coopération Sud-Sud et les centres d'excellence proposés par la Convention afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud concernant l'utilisation de la diversité biologique aux fins du développement.

47. Dans ce contexte, la participation et les contributions substantielles du secrétariat de la Convention au forum de solutions du PNUE consacré à la biodiversité, aux forêts et à la dégradation des terres, lors de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud tenue à Vienne, en novembre 2012, ont marqué une évolution positive.

3. Mécanisme d'échange du PNUE pour la coopération Sud-Sud

48. En réponse aux décisions 24/12 et 25/9 du Conseil d'administration, le PNUE a mis en place le Mécanisme d'échange pour la coopération Sud-Sud (voir www.unep.org/south-south-cooperation) afin de permettre aux pays d'identifier et d'accéder à une large gamme d'informations sur les technologies, les services d'experts, les expériences, les perspectives, les meilleures pratiques, les méthodologies, les services de conseil, les possibilités de formation et les réseaux adéquats disponibles, en particulier dans les pays et régions du Sud. Le mécanisme permet de mettre en relation des solutions spécifiques aux pays du Sud qui sont disponibles et les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités qui ont été recensés dans ces pays. À ce jour, plus de trente études de cas portant sur un large éventail de sujets environnementaux et de développement durable ont été partagées dans le cadre du mécanisme d'échange.

49. Le Mécanisme d'échange a été officiellement lancé le 23 mai 2012 à New York lors de la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud. Des exposés sur le mécanisme ont également été faits lors de plusieurs forums politiques de haut niveau, notamment aux réunions du Comité des représentants permanents auprès du PNUE, en juin 2011, et du Chapitre de Nairobi du Groupe des 77 et la Chine, en novembre 2011 et juin 2012, ainsi qu'à l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, à Rome, en décembre 2011, et à Vienne, en novembre 2012.

C. Défis

50. L'élargissement de la base de cas pratiques destinés au Mécanisme d'échange requiert des moyens importants et des investissements suffisants dans les capacités pour pouvoir développer et proposer régulièrement des études de cas. En conséquence, le PNUE a entrepris des efforts pour sceller des partenariats avec des entités des Nations Unies, des organisations internationales et régionales, des institutions universitaires et de recherche, des centres d'excellence et des réseaux en vue de développer des initiatives conjointes et des études de cas. Inspirées des expériences réussies des partenaires dans le domaine de la coopération Sud-Sud, les études de cas seront publiées par le biais du Mécanisme d'échange.

51. Au niveau des programmes, les directives politiques du PNUE en matière de coopération Sud-Sud constituent un outil pratique pour guider les efforts entrepris en interne pour promouvoir ce sujet au sein de l'Organisation. Le PNUE consacrera du temps et des efforts à renforcer la capacité et la coordination en interne pour s'assurer que ces directives sont fournies en temps utile et harmonisées avec les autres outils de gestion de projets employés au PNUE.

52. Des partenariats stratégiques avec les institutions bilatérales et multilatérales concernées seront établis ou renforcés pour mobiliser des ressources techniques et financières complémentaires destinées aux activités de coopération Sud-Sud identifiées dans le programme de travail du PNUE.

53. Au niveau mondial, le PNUE intensifiera ses efforts de dialogue politique sur la coopération Sud-Sud pour les questions environnementales dans le cadre des conférences internationales, notamment des réunions des Conférences des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement concernés, afin d'encourager des partenariats visant à renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. En particulier, le PNUE continuera de contribuer sensiblement et de participer aux conférences biennales du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud.

54. En outre, le PNUE continuera de jouer un rôle moteur dans l'organisation du forum de solutions consacré à l'environnement et au changement climatique, dans le cadre de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud, afin de présenter des initiatives soutenues par le PNUE qui ont permis d'apporter des solutions dans ces domaines en s'appuyant sur un leadership, une innovation et des partenariats efficaces.

D. Conclusion

55. Le PNUE continue d'enregistrer des progrès sensibles dans la promotion de la coopération Sud-Sud comme mécanisme pour la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités et d'appui technologique. Il poursuit également son action de sensibilisation à la valeur de recourir à des approches spécifiques aux pays du Sud pour répondre aux difficultés communes à ces pays. Enfin, le PNUE continue d'exploiter les partenariats stratégiques et opérationnels nécessaires et de remplir ses engagements dans le cadre d'initiatives et de processus internationaux pertinents afin de répondre aux sollicitations croissantes qu'il reçoit pour fournir un appui à différents niveaux.

56. Tout indique que les gouvernements et autres partenaires continueront à avoir des attentes élevées vis-à-vis du PNUE concernant le renforcement des capacités et l'appui technologique dans le cadre dispositifs de coopération Sud-Sud. Les engagements de Rio+20 en la matière et les instruments internationaux connexes, notamment les résolutions de l'Assemblée générale et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 qui invite à intensifier les efforts de mise en œuvre de la coopération Sud-Sud, en sont une manifestation évidente. Pour répondre à ces attentes, le PNUE devra adapter régulièrement ses processus opérationnels et de programmation, notamment en mobilisant des ressources suffisantes pour l'élargissement envisagé de son portefeuille d'initiatives en matière de coopération Sud-Sud.

IV. Rapport sur les travaux du Groupe de la gestion de l'environnement (paragraphe 4 de la décision SS.XII/2)

57. Des informations sur les travaux du Groupe de la gestion de l'environnement, demandées par le Conseil d'administration dans sa décision SS.XII/2, seront fournies dans un additif au présent rapport.

V. Progrès à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie à long terme d'association et de participation des jeunes aux activités relatives à l'environnement (paragraphe 7 de la décision 25/6)

A. Contexte

58. À sa vingt-cinquième session, le Conseil d'administration a adopté la décision 25/6 dans laquelle il se félicitait de la deuxième Stratégie à long terme d'association et de participation des jeunes aux activités relatives à l'environnement (Programme Tunza) et décidait de sa mise en œuvre sur une période de six ans (2009-2014). La présente section fournit un bref bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du programme Tunza sur la période 2009-2012.

B. Activités

59. Le Programme Tunza continue de susciter un vaste intérêt de la part des organisations d'enfants et de jeunes et de divers partenaires. Le PNUE a élargi son réseau d'enfants et de jeunes, et ses bureaux régionaux ont contribué à renforcer les réseaux à l'échelle régionale et sous-régionale. Le PNUE poursuit l'organisation de conférences Tunza aux niveaux international, régional et sous-régional. Pour assurer la mise en œuvre du programme Tunza, des correspondants ont été désignés dans les bureaux régionaux et les divisions du PNUE jouent un rôle actif dans l'implication des jeunes.

60. Le réseau Tunza du PNUE, qui s'appuie sur des listes de diffusion par courrier électronique ou postal, a été consolidé et dispose des coordonnées de plus de 20 000 organisations d'enfants et de jeunes à travers le monde. En outre, le PNUE organise des conférences annuelles depuis 2009. Des conférences mondiales se sont tenues en 2009 à Daejeon (République de Corée), en 2010 à Nagoya (Japon) et en 2011 à Bandung (Indonésie). En Afrique, le PNUE a organisé trois conférences régionales pour les enfants et les jeunes depuis 2009 afin de les sensibiliser aux questions environnementales. En Asie et dans le Pacifique, il a organisé 14 conférences sous-régionales qui ont permis de soumettre des déclarations lors de conférences majeures des Nations Unies et de renforcer le réseau de jeunes dans la région. En Europe, le PNUE a impliqué les jeunes dans la consultation régionale des grands groupes et parties prenantes tenue à Bonn (Allemagne) en septembre 2011, afin de donner aux participants l'occasion de débattre de leur contribution à Rio+20. En Amérique du Nord, il a organisé trois conférences Tunza afin de présenter les activités des jeunes du réseau régional dans le domaine de l'environnement. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le PNUE organise chaque année des conférences pour permettre aux jeunes de discuter de leur implication concernant diverses questions, comme la consommation durable ou encore Rio+20.

61. Le PNUE continue d'utiliser le site Internet www.unep.org/tunza pour fournir aux jeunes des informations sur les questions environnementales et pour donner une vitrine à leurs actions. Par ailleurs, le PNUE poursuit la publication de son magazine trimestriel destiné aux jeunes, intitulé « Tunza », qui contient des informations sur un large éventail de questions environnementales. Le PNUE s'est également employé à produire une version pour les jeunes de la cinquième édition du rapport sur « *L'Avenir de l'environnement mondial* » (GEO-5). Le lancement de cette version intitulée « Tunza : Agir pour un monde meilleur-GEO-5 pour les jeunes » devrait intervenir juste avant l'ouverture de la vingt-septième session du Conseil d'administration.

62. Le PNUE travaille actuellement à la mise en œuvre du programme Tunza avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales et régionales. Le PNUE fait partie du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, une enceinte destinée à échanger des informations sur les différentes façons dont les organismes des Nations Unies s'impliquent aux côtés des jeunes. Entre 2009 et 2012, le PNUE a collaboré, dans le cadre de diverses activités, avec le Fonds des Nations Unies pour les enfants, la FAO, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé, le programme des Volontaires des Nations Unies, l'Association mondiale des guides et des éclaireuses, l'Organisation mondiale du mouvement scout, le Goethe-Institute et le projet pour l'environnement et l'innovation du Programme écoécoles.

63. Le PNUE a impliqué activement des groupes d'étudiants dans la promotion de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement. Plus de sept cents étudiants à travers le monde ont participé aux Conférences annuelles des étudiants sur l'environnement et le développement durable, organisées conjointement par le PNUE et l'Université de Tongji, à Shanghai (Chine), en juin 2011 et juin 2012. De plus, environ 200 étudiants ont participé au Sommet mondial des étudiants pour le développement durable de 2012, tenu à Nairobi, en novembre, fruit de la collaboration entre le PNUE et la Communauté mondiale des étudiants pour le développement durable (WSC-SD). L'objectif principal du Sommet était de renforcer la compréhension de l'économie verte chez les étudiants et leur participation active dans ce domaine.

64. En collaboration avec le Département d'État des États-Unis, le PNUE a lancé le Prix du jeune journaliste africain dans le domaine de l'environnement en 2010. Le prix vise à récompenser le reportage environnemental le plus original, le plus précis et le plus édifiant réalisé par de jeunes journalistes africains.

65. Depuis 2009, le changement climatique constitue une priorité majeure du Programme Tunza. La Conférence internationale Tunza pour les enfants et les jeunes, tenue à Daejeon (République de Corée), en août 2009, était consacrée au changement climatique et a conduit à une déclaration lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la cinquième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenues à Copenhague en décembre 2009. Le PNUE a également impliqué les jeunes dans les conférences mondiales et régionales sur des sujets connexes au changement climatique qui en ont découlé. Le changement climatique était le thème du Concours international de peintures pour enfants sur l'environnement en 2009, qui a suscité plus de 600 000 candidatures à travers le monde. Les œuvres des lauréats ont été exposés à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenues à Copenhague en 2009.

66. La Conférence internationale Tunza pour les enfants et les jeunes de 2011, tenue à Bandung (Indonésie), en septembre et octobre 2011, était consacrée aux thématiques de Rio+20. Les 1 400 participants à la conférence ont élaboré une déclaration des enfants et des jeunes qui a été reprise dans l'avant-projet du document final de Rio+20. Sept conférences régionales et sous-régionales consacrées aux préparatifs de Rio+20 ont été organisées en 2011 et 2012. Le PNUE continue de donner la possibilité aux membres du Conseil consultatif de la jeunesse Tunza de participer aux sessions du Conseil d'administration en qualité d'observateurs.

67. Le PNUE et l'UNESCO ont poursuivi leur étroite collaboration dans le cadre de l'initiative Échanges-jeunesse (YouthXchange), lancée en 2001 pour aider les jeunes à mieux comprendre la question de l'utilisation efficace des ressources et des modes de consommation et production viables. Cette initiative encourage la consommation responsable et les modes de vie durables par le biais de l'éducation, du renforcement des capacités, de la sensibilisation et du dialogue entre les jeunes à travers le monde.

68. En 2010, le PNUE a collaboré étroitement avec les organisateurs de l'Indian Premier League en vue de promouvoir des messages écologiques (principalement sur la gestion des écosystèmes) lors des événements de la Ligue. La légende du cricket indien, Sachin Tendulkar, a été le principal moteur de la campagne. Des conseils ciblés en matière d'environnement ont été diffusés pendant les matchs de la ligue pour inviter les spectateurs à adopter des habitudes écologiques. Le PNUE a également collaboré avec le groupe Puma, une société du secteur des articles de sports et loisirs, pour promouvoir la préservation de la biodiversité en Afrique. La campagne, intitulée « Play for Life International » (Jouer pour la Vie), diffuse les messages de la star du football africain, Samuel Eto'o, sur la préservation de la biodiversité et vise les jeunes du continent africain et du monde entier. Le Concours international de peintures pour enfants sur l'environnement avait pour thème la biodiversité en 2010 et 2011 et les communautés vertes en 2012.

69. En septembre 2010, le PNUE a publié un numéro spécial du Magazine Tunza sur le thème des risques et catastrophes. Le magazine fournissait des informations à ce sujet et sur ce que les jeunes pouvaient entreprendre pour y faire face.

70. Dans le cadre du processus européen Environnement et santé, pour impliquer les jeunes dans ces questions, le PNUE a lancé un projet en 2010 afin de recenser les actions entreprises pour protéger la santé des enfants face aux risques que peut poser l'environnement. Le projet a également permis de montrer comment les jeunes ont été impliqués dans l'amélioration de la qualité de l'eau potable, des conditions d'hygiène et d'assainissement et du traitement écologique des eaux usées dans leurs communautés.

C. Mise en œuvre et défis

71. S'agissant du financement, le groupe Bayer, une société du secteur des produits chimiques et pharmaceutiques, continue d'être la principale source de financement pour la mise en œuvre du Programme Tunza. Le PNUE a négocié une extension de ce financement qui garantit un montant de 1,2 million d'euros par an jusqu'en 2013 afin de soutenir le programme. À l'heure actuelle, la contribution du groupe Bayer s'élève à 655 000 euros par an pour la mise en œuvre des activités entreprises dans le cadre de ce programme. Le PNUE a également mobilisé des partenariats via les pays qui ont accueilli les conférences internationales pour les enfants et les jeunes.

72. La principale difficulté rencontrée par le Programme Tunza réside dans le fait que les fonds disponibles pour sa mise en œuvre sont limités. Le Fonds pour l'environnement ne finance pas cette activité très importante du PNUE et le nombre de personnes chargées de la mise en œuvre de ce programme a diminué au fil des années alors même que les besoins et les opportunités augmentent. Les occasions d'impliquer les jeunes dans les résultats de Rio+20 sont nombreuses et vastes, et un appui accru en termes de ressources financières et humaines permettrait au PNUE d'augmenter son rayonnement auprès des jeunes du monde entier.

D. Actions futures

73. Le PNUE pourrait tirer parti de la participation massive des enfants et des jeunes dans les questions environnementales, en particulier s'agissant des emplois verts. Le Programme Tunza tiendra compte des résultats de Rio+20 et impliquera les jeunes du monde entier dans sa mise en œuvre. Le PNUE fera le lien entre les activités concernant les enfants et les jeunes et les campagnes pertinentes, telles que la campagne sur les déchets alimentaires menée en coopération avec la FAO.

74. Le PNUE explore actuellement la possibilité de scinder en deux la Conférence pour les enfants et les jeunes et de se concentrer sur les conférences pour les jeunes qui lui permettraient d'accroître son rayonnement auprès des organisations de jeunes aux niveaux sous-régional, régional et mondial. Vu sa capacité limitée à gérer les besoins croissants du Programme Tunza, le PNUE s'emploiera à trouver un partenaire disposant de l'expérience adéquate et qui puisse l'aider à organiser les prochaines conférences pour les enfants.